

Bureau du 13 septembre 2004

Décision n° B-2004-2508

commune (s) : Irigny

objet : **Centre-ville - Acquisition d'un bâtiment situé 19, rue de la Fondarmée - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La première tranche du réaménagement des voies du centre-ville d'Irigny est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) communautaire votée par le conseil de Communauté du 21 janvier 2003.

Le coût de la première tranche comprenant l'aménagement de la rue de la Fondarmée, de l'impasse de l'Eglise ainsi que la rue Delbourg s'élève à 600 000 €.

Après avis favorable du pôle politique des déplacements, le 7 avril 2003, le conseil de Communauté du 7 juillet 2003 a validé l'individualisation de l'autorisation de programme. A ce jour, les études sont terminées et la procédure d'appel d'offres est en cours.

La direction de l'action foncière et de l'immobilier vient d'adresser une demande de financement complémentaire concernant l'acquisition d'un bâtiment très vétuste appartenant à l'Etat et situé au 19, rue de la Fondarmée. Le coût de cette acquisition est de 20 000 €. La démolition du bâtiment a été estimée à 70 000 €. La municipalité souhaite qu'un parc de stationnement soit aménagé sur ce terrain. Le montant des travaux d'aménagement de ce parc de stationnement a été estimé à 30 000 €.

Circuit décisionnel : ce dossier a reçu l'avis favorable du pôle politique des déplacements le 12 juillet 2004 sur l'acquisition, la démolition du bâtiment et l'aménagement d'un parc de stationnement ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil en date du 21 janvier 2003 et celles n° 2003-1087 et n° 2003-1261 respectivement en date des 3 mars et 7 juillet 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, la démolition d'un bâtiment et la réalisation d'un parc de stationnement rue de la Fondarmée à Irigny pour un montant de 120 000 € TTC.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme individualisée - opération n° 0829 Irigny Centre-Ville - le 7 juillet 2003.

3° - Le montant de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 120 000 € en dépenses, portant ainsi le montant total à 720 000 € répartis selon l'échéancier suivant :

- 31 000 € en 2004,
- 400 000 € en 2005,
- 289 000 € en 2006.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,